

<p>Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Echange au sujet de la gouvernance générale du CCM. 2. La prochaine autoévaluation du CCM. 3. Echange avec des représentants de la société civile sur des éventuels conflits d'intérêts (séance de 17H00). 	<p>Participants: Pr. Mohamed Chakroun (Président du CCM), Pr. Hanène Tiouiri BenAissa (Présidente du comité oversight), Mr. Mohamed Ridha Baklouti (Président du comité de gestion des conflits d'intérêts), Mme Souheila Bensaid (Représentante les PVVIH et les populations clé), Dr. Marie Agathe Jn Baptiste (Gestionnaire du Portefeuille Tunisie auprès du Fonds mondial), Mr. Bastien Bandi (Chargé du programme FM de la région MENA), Mr. Anis Megdich (LFA), Dr Ahmed Maamouri (Directeur Exécutif du CCM), Melle Mounira Saddi (Assistante administrative et financière du CCM).</p> <p>Excusés : Dr. Karim Dougaz (Vice président du CCM), Dr. Mehrez Ajmi (Présidente du comité d'élaboration des propositions et mobilisation des ressources), Dr. Dhouha Rezgui (Présidente du comité de communication).</p> <p>Documents distribués : Ordre de jour, Agenda de la mission du FM</p>
---	--

Thèmes	Discussion (synthèse)	Décisions/actions à entreprendre	Responsable (s)/échéance
Point 1	<p>Pr. Mohamed Chakroun, Président du CCM a souhaité la bienvenue aux membres présents de Bureau du CCM et à Mme Marie Agathe Jean Baptiste, Gestionnaire du Portefeuille Tunisie auprès du Fonds mondial et Mr. Bastien Bandi, Chargé du programme Fonds mondial de la région MENA, qui sont en mission en Tunisie du 12 au 14 octobre 2015 dans le cadre du suivi des subventions en cours et la préparation de la mise en œuvre de la nouvelle subvention. Il a remercié tous les intervenants ayant contribué dans la préparation de la note conceptuelle de la Tunisie particulièrement le secrétariat du CCM. Il a précisé qu'environ 50% des membres de Bureau ont été touchés par le renouvellement du CCM.</p> <p>Discutant la lettre anonyme qui a été adressée au Fonds mondial, Mme Agathe a souligné que cette lettre touche plusieurs points particulièrement la gouvernance générale du CCM Tunisie (conflit d'intérêt pour certains membres du CCM, salaires pour certains personnels, financement des ONG). Elle a précisé que l'équipe pays du FM est disposée à résoudre des problèmes mais ne peut pas réagir devant des lettres anonymes.</p> <p>Pr. Chakroun, a souligné l'importance de connaître le contenu de cette lettre afin de pouvoir faire face aux éventuels conflits d'intérêts, puis, il a insisté sur la nécessité de motiver le personnel travaillant dans le cadre des subventions du FM, notamment le personnel du secrétariat du CCM, qui a une bonne expérience du programme de coopération avec le FM et une disponibilité même pendant les weekends et les jours fériés pour atteindre les résultats attendus. Il a souligné qu'il n'est pas équitable ni raisonnable de le rémunérer de la même façon que celui de la fonction publique.</p> <p>Le bureau a suggéré de mettre en place une grille de salaire, plus au moins alignée au niveau national et de réviser les termes de référence du personnel recruté dans le cadre du NMF en tenant compte des charges sociales et fiscales. Pour le salaire du personnel de secrétariat du CCM, le bureau propose pour</p>	<p>Harmoniser la grille des salaires ainsi que les profils du personnel recruté dans le cadre du NMF (idem pour les éducateurs pairs). Réviser les TdR du personnel du RP et revoir les circuits d'information</p>	<p>RP/UGP/FM/CCM</p>

<p>qu'il soit négocié avec le FM.</p> <p>Mme Souhaila a demandé d'améliorer les indemnités des éducateurs pairs. Elle a informé le bureau que les missions de ce personnel ainsi que le système de reporting diffèrent d'une association à une autre. Elle a également demandé de décentraliser les activités et de clarifier le rôle de chaque entité intervenant dans les circuits de sensibilisation.</p> <p>Les membres de bureau ont souligné avec intérêt la question relative aux conflits d'intérêts et ont proposé de réviser la situation de certains membres du CCM surtout après l'identification des nouveaux sous r�cipiendaires qui si�gent au CCM et qui risquent de pr�senter un conflit d'int�r�t.</p> <p>Mme Souhaila a invit� les pr�sents � r�fl�chir sur la possibilit� de repr�senter les ONG des PVVIH par une ONG des PVVIH et non par une ONG de lutte contre le sida.</p> <p>Discutant la repr�sentativit� du Minist�re de la sant� au sein du CCM, Mme Agathe a soulign� la n�cessit� de placer des mesures pour minimiser les conflits d'int�r�ts.</p> <p>Elle a soulign� la n�cessit� de disposer des m�canismes les plus ad�quats pour garder des personnes qui s'int�ressent au FM et de penser � cr�er un groupe constitutif de PVVIH et un autre des populations cl�s n'appartenant pas aux ONG pour les garder au sein du CCM.</p> <p>Au terme de cette discussion, les pr�sents ont convenu de faire appel � GMS ou FEI pour une assistance technique afin d'actualiser le r�glement int�rieur du CCM. Ce r�glement doit s'articuler d'une mani�re claire, d�finir toutes les conditions possibles, d�terminer comment g�rer les conflits d'int�r�t et trouver un consensus pour que l'association des PVVIH soit repr�sent�e au sein du CCM et de ne pas avoir un CCM avec des membres non int�ress�s avec beaucoup d'absences.</p> <p>Pr. Tiouiri a soulev� le probl�me d'absent�isme au sein des comit�s du CCM particuli�rement au comit� Oversight et a inform� le bureau qu'un courrier a �t� transmis aux membres qui ont des absences r�p�t�es sans aucune r�ponse de la part de ces membres.</p> <p>Mr. Bastien a indiqu� qu'une assistance technique aupr�s de GMS ou FEI (initiative 5%) peut donner des suggestions concernant l'absent�isme au sein des comit�s.</p> <p>Pr. Chakroun a invit� l'�quipe du Fonds mondial � donner son avis si une section d'une association et une association m�re peuvent �tre toutes les deux sous r�cipiendaires pour la m�me subvention.</p> <p>Mme Aghate a indiqu� que c'est possible s'il s'agit de deux entit�s juridiques.</p> <p>Mr. Baklouti a pr�cis� que chaque association a ses propres structures (bureau national, bureaux r�gionaux et bureaux locaux). Chaque section peut avoir le droit d'ouvrir son propre compte courant et avoir son ind�pendance financi�re.</p>	<p>et le syst�me de reporting des �ducateurs pairs.</p> <p>Formuler une demande d'assistance technique aupr�s de GMS ou FEI pour mettre � jour le r�glement int�rieur du CCM.</p>	<p>Directeur Ex�cutif/Bureau CCM</p>
--	---	--------------------------------------

Compte-rendu de la réunion de Bureau du CCM	Le 12.10.2015 de 15H00 à 17H00	Lieu : Local du CCM
---	--------------------------------	---------------------

	Mr. Bastien a souligné qu'a priori, une association mère et une section peuvent être des sous récipiendaires et s'est proposé de consulter le département juridique du Fonds mondial pour avoir une réponse exacte concernant ce point.		
Point 2 de l'agenda	<p>Dr Maamouri a rappelé que le budget du CCM de 2015 approuvé par le Fonds mondial ne comporte pas une autoévaluation et que cette activité a été programmée pour 2016 compte tenu du plan d'action d'amélioration de l'admissibilité du CCM qui couvre une grande partie de 2015.</p> <p>Mr. Bastien a souligné que cette autoévaluation n'aura pas d'impact sur la mise en œuvre de la subvention du NMF si elle n'est pas faite au cours de cette année. Il a ajouté qu'il y a trois niveaux de réalisation: l'autoévaluation, le plan d'amélioration et les entretiens avec les membres et non membre du CCM. Il a précisé qu'il est recommandé pour 2016 de réaliser une autoévaluation complète. Pour 2017, elle peut être juste un plan d'amélioration puis elle peut être réalisée une fois tous les 3ans. Concernant l'année 2016, il a suggéré de réaliser l'autoévaluation au début de cette année puis de la faire suivre par la mise à jour du règlement intérieur.</p>	Lancer les procédures de la demande d'assistance technique pour l'auto-évaluation du CCM et le règlement intérieur au cours du premier trimestre 2016	Directeur Exécutif/ Bureau CCM

Séance de 17H00 avec les représentants de la société civile

Point 3	<p>Mr. Lajnaf représentant de l'ATUPRET et l'ATLMST/sida-Bureau national/Sfax qui vient de rejoindre la réunion de 17H00 a souligné que les associations dont il représente ont intérêt de mener les actions qui seront approuvées par le FM en faisant participer les sections de l'ATLMST/SIDA de Sfax et l'ATUPRET pour toucher les régions de l'intérieur et atteindre les populations cibles du nord au sud.</p> <p>Mme Agathe a souligné que le FM a toujours parlé de la question de décentralisation et que c'est le bon moment de traduire toute cette politique qui a été émise dans la note conceptuelle pour toucher les populations vulnérables.</p> <p>Pr. Chakroun a souligné que pour la décentralisation chaque association doit cibler ce qu'elle peut réaliser.</p> <p>Mme Souhaila a souligné que nouvelle association de PVVIH qu'elle préside ne dispose pas encore de moyens pour travailler dans tout le territoire de la Tunisie. Elle a ajouté que par rapport à l'enquête bio comportementale de 2014, le nombre de PVVIH dans la région de Kélibia serait en augmentation, et que c'est dans cette région, qu'elle compte trouver un petit local pour cibler les HSH par des activités de prévention.</p> <p>Elle a également informé les présents que les PVVIH sont en cours de négocier le loyer d'un local pour se reposer à proximité du service de prise en charge de l'Hôpital la Rabta, et ce en raison des difficultés rencontrées par cette population pour se déplacer vers ce service de prise en charge.</p> <p>Pr. Tiouiri a souligné que ceci risque de poser un problème de discrimination si on spécifie un local pour les PVVIH.</p> <p>Mme Souhaila a évoqué le problème des femmes sans domicile fixe et a soulevé la question relative à</p>		
---------	---	--	--

l'aide alimentaire d'un montant de 30 dinars tunisiens par mois et par personne et qui reste insuffisante pour satisfaire aux besoins des PVVIH. Elle a proposé de mettre à la disposition de cette population des indemnités et des salaires afin de permettre à ces individus de garder leur dignité et leur permettre de se déplacer ou de louer une maison.

Elle a également souligné que le travail des éducateurs pair et accompagnateurs socio sanitaires n'est pas mis en valeur, ni documenté et a suggéré d'améliorer leur rémunération vu que les cibles vont augmenter.

Mr. Lajnaf a insisté sur la nécessité d'améliorer les indemnités des éducateurs pairs et d'augmenter le budget alloué à ces actions. Il a ajouté que les sections régionales de l'ATL seront impliquées à fond dans la mise en œuvre du nouveau modèle de financement, mais, il y a nécessité de mettre à leur disposition les moyens nécessaires (matériel informatique, bureautique, renforcement des capacités...).

Mme Agathe a invité cette ONG à engager les discussions avec le RP, une fois ses besoins sont identifiés.

Pr. Chakroun a invité cette ONG à rejoindre les ateliers de planification qui sont en cours avec le RP afin de prendre en considération ses besoins et le renforcement des sections.

Dr. Maamouri a souligné la nécessité de revoir le système qui a été mis en place pour recrutement du personnel dans le cadre de la note conceptuelle.

Mr. Megdich a souligné la nécessité de mettre en place les TdR de tout le personnel et prendre en considération plusieurs aspects dont le volume de travail, le profil de poste, l'expérience.

Mme Agathe a souligné qu'il faut profiter de la présence de l'équipe du FM pour discuter et réfléchir sur comment assurer la relève après le Fonds mondial. Elle a précisé que le FM donne sa contribution mais il faut aussi permettre aux partenaires du pays de contribuer.

Dr. Maamouri a précisé que le FM finance une grande partie des activités du PSN, mais il faut se lancer sur la recherche d'autres bailleurs de fonds pour financer d'autres activités et il est important que la société civile bouge dans ce sens.

Pr. Tiouiri a soulevé la question des non tunisiens séropositifs que le budget national ne prend pas en charge et a informé les présents que selon l'étude qui a été réalisée avec l'OIM et les sites de prise en charge, cette population est estimée à 400 personnes dans le secteur privé où ces PVVIH sont prises en charge. Quant au secteur public le nombre de PVVIH prises en charge pour le traitement ARV est de l'ordre de 60. Elle a souligné que les PVVIH non tunisiennes qui se présentent aux consultations des sites de prise en charge bénéficient des bilans biologiques gratuitement, celles, hospitalisées bénéficient des soins gratuitement mais tout le problème réside dans l'octroi du traitement ARV.

Elle a indiqué par ailleurs que le traitement de troisième ligne coûte très cher à l'état et que la discussion doit être faite avec le PNLS, le Ministère de la santé et les différents partenaires concernés. Elle a ajouté

que la prise en charge du ttt ARV des PVVIH non tunisiennes a été mentionnée dans la NC et il est souhaitable de trouver une solution avec le FM car et selon le travail qui a été réalisé avec l'OIM, les malades qui se traitent dans le privé ne posent pas de problèmes mais il faut trouver des solutions pour ceux qui se dirigent vers les hôpitaux.

Mme Agathe a souligné qu'il faut attendre la décision du PNLS et du gouvernement, c'est un problème à discuter, la réponse de la DSSB n'est pas favorable car il y a crainte d'avoir un afflux de PVVIH non tunisiennes qui viendront en Tunisie juste pour bénéficier du traitement ARV gratuitement.

Pr. Chakroun a souligné qu'il est nécessaire d'engager la réflexion sur cette question pour définir une estimation du nombre des non tunisiens afin de prévoir une ligne budgétaire pour les ARV, la charge virale, les CD4 et les infections opportunistes.

Pr. Hanène Tiouiri s'est proposée de donner très prochainement En collaboration avec l'OIM et les différents sites de prise en charge une estimation concernant la taille des non tunisiens.

Mme Agathe a proposé de prévoir un budget forfaitaire pour cette population dans le budget du NMF.

Discutant les textes de lois à actualiser concernant les UDI, Mme Agathe a souligné qu'il s'agit d'un problème technique que le ministère de la santé est entrain de travailler avec toutes les associations et il est nécessaire d'éviter les barrières juridiques et de mettre le Ministère de Santé au courant des activités à réaliser auprès des populations clés jusqu'à ce que les textes soient mis en place.

Mr. Lajnaf a proposé de prévoir un budget dans le nouveau plan d'action pour l'entretien et la réparation des voitures qui ont été acquises il y a quelques années dans le cadre du programme du Fonds mondial.

Mme Agathe a souligné qu'il faut discuter avec le RP pour prendre les décisions de réparer ou non ces voitures sur le budget du FM.